



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DEMANDE DE DEROGATION AUX HEURES DE FERMETURE

Arrêté préfectoral n° 2014 DSCS DB 104  
fixant les horaires des débits de boissons à consommer sur place et  
des restaurants  
dans le département de Seine-et-Marne

### Partie réservée à l'administration

Demande reçue le :

Avis du maire demandé le :

reçu le :

Avis police ou gendarmerie demandé le :

reçu le :

Décision :

### IDENTITE DU DECLARANT

NOM/Prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Raison sociale .....

Adresse personnelle complète .....

.....

Adresse de l'établissement comportant un débit de boissons

.....

.....

Tél. fixe .....

Tél. portable .....

Mail .....

### TYPE D'ETABLISSEMENT

Cocher une seule réponse d'après l'activité principale déclarée au registre du commerce :

Bar à ambiance musicale

Pub

Bar

Club

Restaurant à ambiance musicale

Bowling

Billard

Autre (à préciser) :

Type de licence exploitée :

III

IV

Licence restaurant

oui

non

Si oui, laquelle :

Grande licence

Petite licence

**DEROGATION DEMANDEE**

Première demande

Renouvellement

**Horaires d'ouverture de l'établissement au moment de la demande :**

.....  
.....

**Jours sollicités :**

lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi  samedi   
dimanche  jours de fête  veilles de jours de fête

Dérogation particulière ponctuelle du.....au.....

**Heure de fermeture sollicitée :**

Si vous avez coché bar ou restaurant à ambiance musicale, pub, bar, club :

2 heures  3 heures

Si vous avez coché bowling ou billard :

2 heures  3 heures  4 heures

**Mesures prises au titre de la prévention des conduites à risques :**

- *Concernant la consommation abusive d'alcool*

.....  
.....  
.....

- *Concernant la consommation de produits stupéfiants*

.....  
.....  
.....

**Si d'autres mesures ont été prises, indiquer lesquelles :**

.....  
.....

**Fait à ....., le .....**

**Signature de l'exploitant :**

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

(articles 14 et 15 de l'arrêté n° 2014 DSCS DB 104 fixant les horaires des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants dans le département de Seine-et-Marne)

➤ Pour une première demande :

- **Attestation d'assurance** mentionnant que l'établissement est couvert au titre de la responsabilité civile, de l'incendie et des dommages annexes.
- **Copie du dossier d'étude d'impact sonore** établi conformément aux dispositions des articles R571-25 à R571-28 du code de l'environnement, s'appliquant aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant, à titre habituel, de la musique amplifiée. *Ce document ne sera transmis que pour la première demande de dérogation sauf modifications significatives au sein de l'établissement.*
- **Copie du dernier procès-verbal de la commission de sécurité** pour les établissements recevant du public ou **copie de l'arrêté municipal d'ouverture**.
- **Engagement de mettre en œuvre les dispositions énoncées dans la charte départementale portant engagement de responsabilité des exploitants de débits de boissons, restaurants et établissements de nuit** (article 13 de l'arrêté n° 2014 DSCS DB 104).
- **Extrait du registre du commerce et des sociétés** relatif à l'établissement.
- **Copie du permis d'exploitation** justifiant du suivi de la formation obligatoire pour tout nouvel exploitant (article L 3332-1-1 du code de la santé publique).

➤ Pour une demande de renouvellement :

- **Attestation d'assurance** mentionnant que l'établissement est couvert au titre de la responsabilité civile, de l'incendie et des dommages annexes.
- **Engagement de mettre en œuvre les dispositions énoncées dans la charte départementale portant engagement de responsabilité des exploitants de débits de boissons, restaurants et établissements de nuit** (article 13 de l'arrêté n° 2014 DSCS DB 104).